COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 2 AVRIL 2021

Le deux avril deux mille vingt et un, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Patricia Gady Duquesne, maire du Tronquay.

Présents: Mme Coralie Bellanger, M. Loïc Bihel, Mme Agnès de Saint Denis, M. Alain Dumont, Mme Patricia Gady Duquesne, M. Michel Grivel, M. Michel Jourdan, M. Raymond Lafosse, M. Jean-Claude Leboeuf, Mme Louise Lecordier, M. Dominique Leroux, M. Jean-Claude Proux. Mme Stella Cogent, Mme Emilie Simonin.

Absent(s): Mme Edith Houdan

Date de convocation et d'affichage : 29 mars 2021.

OBJET: approbation du compte de gestion de 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 14 – Votants : 14 voix pour.

Délibération affichée du 7 avril au 7 juin 2021

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du compte de gestion de 2020, dressé par Madame Michèle Kergresse, receveur municipal, en tous points identique au compte administratif dressé par l'ordonnateur, approuve ce compte de gestion.

OBJET : vote du compte administratif de 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 13 – Votants : 13 voix pour.

Délibération affichée du 7 avril au 7 juin 2021

Conformément à l'article L. 2121-4 du C.G.C.T., le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif de 2020, le Conseil Municipal, siège alors sous la présidence de Mme Louise Lecordier.

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : Section de fonctionnement

. résultats reportés	76 665,66
. dépenses de l'exercice	256 911,52
. recettes de l'exercice	287 996,75
. résultat de l'exercice	31 085,23
. résultat de clôture 2020	107 750,89
Section d'investissement	
. résultat de clôture 2019	35 582,36
. dépenses de l'exercice	68 571,97
. recettes de l'exercice	17 247,04
. résultat de l'exercice	- 51 324,93
. résultat de clôture 2020	- 15 742,57

Restes à réaliser

. en dépenses d'investissement	17 055,03
Solde	- 17 055 03

- 2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

OBJET : affectation du résultat de l'exercice 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 14 – Votants : 14 voix pour.

Délibération affichée du 7 avril au 7 juin 2021

Le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif de 2020 présente :

En section de fonctionnement

. un résultat de clôture de l'exercice 2019	76 665,66
. un résultat positif pour l'exercice 2020	31 085,23
. soit un résultat de clôture de l'exercice 2020	107 750,89

En section d'investissement

. un résultat de clôture de l'exercice 2020	- 15 742,57
. un solde des restes à réaliser 2020	- 17 055,03
. soit un besoin de financement de	32 797,60

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2021

. au compte 1068 (recettes) 32 797,60

En section de fonctionnement de l'exercice 2021

. le solde au compte 002 (Résultat reporté) 74 953,29

OBJET: convention étude flash avec l'EPFN

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 14 – Votants : 13 voix pour - 1 abstention

Délibération affichée du 7 avril au 7 juin 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention étude flash avec l'Établissement Public Foncier de Normandie, concernant le fonds de boulangerie.

OBJET : Régularisation de la vente du presbytère

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 14 – Votants : 14 voix pour

Délibération affichée du 7 avril au 7 juin 2021

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de vente du Presbytère de la commune situé sur les parcelles cadastrées section C numéros 223, 224 et 225 d'une superficie totale de 3895 m².

Étant précisé que la parcelle cadastrée section C numéro 224 sera divisée pour qu'une surface soit vendue (surface à définir entre les parties).

Le conseil municipal décide de vendre ledit bien immobilier moyennant le prix net vendeur de 151 240 euros.

Madame le Maire souhaite avoir l'autorisation du Conseil Municipal afin de débuter les démarches auprès du géomètre. Les frais de division de ladite parcelle seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents et actes à recevoir par Maître LATRUBESSE, notaire à BAYEUX pour régulariser la vente.